

# Société honorifique de common law



**TERMES DE RÉFÉRENCES  
POUR  
LE COMITÉ DE SÉLECTION**

# Comité de sélection de la Société honorifique de common law

## INTRODUCTION ET CRITÈRES

L'intronisation à la Société honorifique de common law est la plus haute distinction accordée aux diplômées et diplômés de la Section. Fondée en 2003, la Société s'accroît d'au plus trois membres chaque année; il n'y a pas de minimum à respecter annuellement. Les personnes jugées dignes d'y être intronisées auront fait de leurs études en droit un tremplin vers une brillante carrière et joué un rôle de premier plan dans leur collectivité ou pour l'avancement de la Faculté de droit. Elles se font aussi un miroir de l'excellence et de la diversité de la communauté diplômée de la Section de common law de l'Université d'Ottawa. La candidature des représentantes et représentants élus ne peut être prise en considération tant qu'ils occupent des fonctions officielles.

## OBJET DU COMITÉ DE SÉLECTION

Le Comité de sélection évalue les dossiers de candidature et retient annuellement jusqu'à trois personnes à admettre au sein de la Société honorifique de common law.

## COMITÉ DE SÉLECTION

Le comité de sélection comprend :

1. le doyen de la Faculté de droit de la Section de common law ou sa/son délégué(e); et
2. un minimum de quatre (4) membres supplémentaires nommés par le doyen, dont deux (2) doivent être membres de la Société honorifique de common law
3. Le comité sera composé au maximum de six (6) membres, incluant le doyen.
4. Les membres du comité de sélection sont nommés pour un mandat de trois (3) ans, renouvelable au maximum une fois.

Titulaires d'un grade de la Section de common law de l'Université d'Ottawa, les membres du comité doivent être à l'image de la communauté diplômée : diversifiés sur le plan géographique, linguistique et du genre, et représentant tant les groupes visés par les politiques d'équité que les différents cheminements professionnels (pratique privée, secteur public, services juridiques d'entreprise, personnes non-praticiennes).

Les noms des membres du comité de sélection, accompagnés d'une courte biographie ou d'un lien vers une bio, seront affichés sur le site Web de la common law.



## PROCÉDURES DE CANDIDATURE

Les dossiers de candidature doivent être reçus en ligne au plus tard à la date limite indiquée. N'importe quel membre de la communauté diplômée de la Section de common law peut proposer une candidature, mais non la sienne. Il est recommandé de mettre de l'avant des personnes de haute stature morale qui ont fait preuve d'excellence dans la sphère juridique et qui contribueront à faire cheminer la Faculté.

La lettre de mise en candidature doit exposer en détail le motif de la démarche et ce pourquoi la personne en question devrait être admise à la Société honorifique de common law. Elle doit notamment préciser, sans exception, ses plus importantes réalisations professionnelles à ce jour, le rôle de premier plan qu'elle a joué dans sa collectivité ou pour l'avancement de la Faculté de droit, et en quoi elle se fait un miroir de l'excellence et de la diversité de la communauté diplômée.

Pour être admissible, le dossier de candidature doit comprendre une lettre de mise en candidature, le curriculum vitae de la personne visée, des lettres d'appui (trois tout au plus) et du matériel complémentaire (couverture médiatique ou autre). Le dossier doit compter un maximum de 20 pages.

## PROCÉDURES D'ATTRIBUTION

Les membres du comité de sélection :

1. évaluent chaque candidature de manière égale, sans parti pris, en gardant à l'esprit l'engagement fondamental de la Section de common law envers le bilinguisme (anglais-français), l'égalité des sexes et la diversité;
2. se réunissent chaque printemps (en personne ou par téléconférence) pour examiner les candidatures et choisir les récipiendaires; et
3. ne doivent ni proposer ni écrire de lettres d'appui pour un candidat tout en siégeant au comité de sélection

## CORDONNÉES DES PERSONNES-RESSOURCES À LA FACULTÉ

**Faculté/département :** **Kristen Boon**  
Doyenne Susan-et-Perry-Dellelce  
57, rue Louis Pasteur  
Ottawa, ON K1N 6N5  
[Kristen.Boon@uottawa.ca](mailto:Kristen.Boon@uottawa.ca)

**Secteur administratif :** TBD



uOttawa

Faculté de droit  
Faculty of Law

Section de common law  
Common Law Section

**CORDONNÉES DES MEMBRES : à déterminer**



\* *Membres de la Société honorifique de common law*

Dernière mise à jour  
Janvier 2023